

RETOUR AU TRAVAIL DES AED & AP : INUTILE & DANGEREUX

Un certain nombre de chef-fe d'établissements de l'académie imposent à l'heure actuelle aux équipes d'assistant-es d'éducation une reprise du travail dans les locaux alors même qu'aucune réouverture des collèges et lycées n'est pour l'instant prévue et que nous demeurons en zone rouge.

Cette reprise est inutile

Il est demandé aux AED d'effectuer des tâches inutiles et/ou non urgentes telles que de l'archivage et du classement de documents de la vie scolaire ou la préparation et l'expédition de documents administratifs, quand il ne leur est pas tout simplement demandé d'effectuer des travaux qui ne correspondent pas à leurs missions (nettoyage, réorganisation des espaces, standard téléphonique, tri du courrier...).

Aucune de ces tâches n'a de caractère urgent et pourtant certain-es collègues ont subi une pression colossale lorsqu'ils et elles ont osé émettre un doute quand à leur nécessité immédiate. L'affaire est simple pour les chef-fes et repose essentiellement sur la corde de la précarité : si vous n'obéissez pas à mes ordres, aussi arbitraires soient-ils, vous ne serez pas renouvelé-es.

Ce sont ces mêmes pressions qui ont été exercées contre certain-es collègues qui refusaient, à juste titre, le télétravail que tentaient de leur imposer les chef-fes.

Cette reprise est dangereuse

Cette injonction à la reprise des AED dans les collèges et lycées se fait sans qu'aucune évaluation préalable sérieuse et réglementaire des risques ait été réalisée.

La formation aux mesures de prévention ainsi que la mise en place de mesures de protection individuelle sont, dans la plupart des cas, inexistantes. Aucun masque n'est mis à la disposition des collègues ; aucun protocole n'est défini pour l'utilisation et la désinfection des outils de travail ; la réorganisation des espaces de travail n'a pas été préalablement pensée.

Nous avons toutes et tous à l'esprit les vies scolaires exigües et sans possibilité d'aération, l'ordinateur et le téléphone que tout le monde manipule tour à tour, la photocopieuse pleine de traces de doigts, et qui constituent autant de vecteurs possibles de transmission.

Les chef-fes d'établissement sont tenu-es légalement de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents, leur responsabilité sera donc engagée à hauteur de leur zèle et de leurs éventuels manquements à leurs obligations.

SUD éducation Champagne Ardenne s'oppose fermement à cette mise en danger inutile des travailleurs-ses les plus précaires et se tient aux côtés des collègues qui exercent légitimement leur droit d'alerte et qui choisissent, le cas échéant, de se retirer d'une situation jugée dangereuse pour leur santé et leur vie.